



Extrait du Preuilly sur claise site officiel du chef lieu du canton en Touraine du Sud

<https://www.preuillysurclaise.fr/article-de-la-societe-de-263>

article de la Société de Géographie de Rochefort n°1

- Découverte Touristique et Culturelle - La Forêt de Preuilly -

Date de mise en ligne : mardi 9 novembre 2010

Description :

Cet article ne concerne pas directement la forêt de Preuilly, mais semble néanmoins apporter de nombreux éclairages historiques et techniques sur notre forêt. A vous de voir.

extrait de la "Publication de la Société de Géographie de Rochefort, 1997, 62 pages 21x29,7

**Copyright © Preuilly sur claise site officiel du chef lieu du canton en Touraine
du Sud - Tous droits réservés**

[Retour à la liste des articles](#)

La forêt régionale, Poitou-Charentes et Vendée

Aperçu historique' />

Aperçu historique

Si nos ancêtres pénétraient aujourd'hui dans nos forêts, ils seraient étonnés du calme qui y règne. Les forêts d'autrefois étaient quotidiennement animées du va-et-vient des usagers en quête de bois, de litière ou de nourriture, et du grouillement de troupeaux d'animaux domestiques qui y cherchaient leur pâture. Bois et forêts jouaient en effet un rôle essentiel dans la vie des populations riveraines et constituaient un élément important de l'économie rurale. Le fait est bien connu. Les notes suivantes, issues presque uniquement de documents publiés et concernant surtout le boisement médiéval, en sont une illustration. Elles ne constituent qu'une sélection, parmi une abondante documentation, mais il ne nous a pas paru utile de multiplier les exemples, au risque d'être fastidieux. En guise d'introduction, nous avons jugé bon de présenter la couverture forestière actuelle.

LA COUVERTURE FORESTIÈRE

Les essences' />

Les essences

Ici l'arbre roi est le chêne, appelé châgne ou chaigne. Les variétés Â« atlantiques Â» et Â« méditerranéennes Â» s'y rencontrent car le climat, maritime dans l'ensemble, présente des étés souvent secs et à la luminosité intense sur les côtes. Le chêne sessile ou rouvre croît surtout sur les sols siliceux. Quand le calcaire est sous-jacent, que la lumière devient plus vive, il cède la première place au chêne pédonculé. La variété méditerranéenne la plus répandue est le chêne pubescent, dont les jeunes feuilles sont couvertes d'un fin duvet. Indifférent au sol dans le Midi, il colonise ici les plateaux secs aux sols maigres et pierreux sur assises calcaires. Au sud de la Charente, il est accompagné de l'yeuse, appelée ousine, et même du tauzin, dit tousin. Le hêtre ou fayan, qui forme de magnifiques futaies en Normandie et dans le nord du Bassin Parisien, est relativement rare dans la région, où les conditions climatiques ne lui sont guère favorables. C'est un arbre qui aime les véritables hivers et qui est exigeant en eau, surtout en été, à cause de son abondante transpiration et de son enracinement médiocre. Il se trouve en difficulté dès que la pluviosité moyenne tombe au dessous de 800 mm. Ainsi en est-il actuellement, sauf microclimat favorable, dans presque tout le département de la Vienne, le Thouarsais et la Charente-Maritime littorale en suivant une ligne courbe qui passe par les environs de Mauzé, Saint-Jean-d'Angély, Saintes et Talmont.

En Charente-Maritime, le chêne représente environ 60 % de la population des feuillus, contre 20 % au hêtre, au charme et à l'érable réunis avec quelques autres essences, 8 % au châtaignier, 10 % au frêne, à l'aune et au peuplier comptés ensemble. Des différentes variétés de chênes, c'est le pubescent qui l'emporte avec 42,5 %, devant le pédonculé 32 %, le rouvre 21 %, le chêne vert et le tauzin réunis 4 %. Ainsi les variétés dites méditerranéennes constituent près de la moitié du peuplement en chênes de la Charente-Maritime.

Les associations forestières />

Les associations forestières

Des groupements végétaux ligneux et herbacés se constituent en fonction du sol et du climat. Ils sont soumis à des lois d'évolution et de concurrence qui sont aujourd'hui assez bien connues pour qu'on puisse définir des « associations végétales ». On a ainsi classé les forêts d'après la nature et la fréquence des arbres et arbustes, sans oublier le tapis herbacé.

La chênaie sessiliflore doit son nom au chêne sessile qui en constitue l'essence dominante. Celui-ci peut être accompagné du châtaignier, du bouleau blanc, du merisier, de l'alisier, du tremble, du chêne pédonculé. Les espèces d'arbustes ne sont pas nombreuses : bourdaine, houx, lierre, chèvrefeuille. Le tapis herbacé est plus fourni : fougère-aigle, asphodèle, germandrée, serrature des teinturiers, pulmonaire, muguet. Cette chênaie se forme sur sols siliceux, acides, qui sont pauvres en bactéries. Les feuilles mortes ne s'y décomposent que lentement et constituent souvent une épaisse litière, favorable aux champignons. Cette association a dû trouver jadis son terrain d'élection dans les sols froids des massifs anciens du Bocage, de la Gâtine et du Confolentais, sur les dépôts tertiaires de la partie orientale de la Vienne et du nord-ouest de la Charente. Au Moyen Âge on rencontre souvent dans ces régions des formes très dégradées de cette forêt. Ce sont des landes, où des arbres chétifs disputent péniblement le terrain aux bruyères, à l'ajonc, à la fougère, à la molinie. Autrefois on appelait ces landes des gâtines ; plus récemment elles ont été désignées sous le nom de brandes, parce qu'on y mettait périodiquement le feu pour entretenir des pâturages extensifs.

Dans la chênaie-frênaie, le chêne sessile fait place au chêne pédonculé, à côté du frêne appelé frâgne ou fraigne. L'érable champêtre et le tilleul sauvage font leur apparition. Les arbustes sont nombreux : fusain, troène, cornouiller sanguin, buis, viorne, pommier, néflier, aubépine. Par contre le tapis herbacé est moins varié : petit houx ou fragon, iris fétide, ancolie, digitale jaune. Cette formation se rencontre sur sols bruns à sous-sols calcaires. La litière est peu épaisse car la décomposition des débris végétaux s'effectue correctement.

La chênaie-charmaie est également celle du chêne pédonculé, mais le frêne a disparu devant le charme, appelé cherpre ou charpre. L'érable champêtre et le tilleul sauvage demeurent. Nouveau venu, le coudrier peut côtoyer le tremble que nous avons rencontré dans la chênaie-sessiliflore. Cette association couvre les sols frais, profonds, des bas de pentes et des fonds de vallées. La faible acidité des sols permet le développement des bactéries et leur profondeur favorise les lombrics, dits suivant les lieux lèches ou âchets, qui ameublissent la terre et en assurent l'homogénéité. La litière disparaît, laissant le champ libre à un riche tapis herbacé qui fleurit au printemps avant l'éclosion des bourgeons : anémone sylvie, jacinthe des bois ou clochette, renoncules, primevère élevée. Les arbustes sont relativement rares : aubépine, lierre, pommier.

Dans la chênaie pubescente apparaissent des essences méditerranéennes : érable de Montpellier, appelé ici ager, chêne vert, alaterne, alavert, tauzin. Les arbres n'atteignent que des dimensions modestes et le boisement est discontinu : des boqueteaux sont séparés par des étendues claires de pelouses sèches, où la roche calcaire sous-jacente affleure ici et là. Ces « prés-bois », comme on les désigne quelquefois, sont piquetés de genévriers, de bois de sainte Lucie, et même de nerprun fétide dans le sud. Des graminées, brome dressé, brachypodium pinnatum, poussent rapidement au printemps et sèchent vite. C'est le domaine de la germandrée petit chêne, de l'ophrys-abeille, de l'ophrys-bécasse, de l'orchis pourpre, du cytise argenté, de la verveine, de l'immortelle. La Charente-Maritime est le département le mieux pourvu en flore méditerranéenne hors des pays méditerranéens. Au beau milieu de l'été, sous un ciel d'un bleu intense, certains de ces prés-bois rappellent la garrigue.

Il faut aussi mentionner, malgré leur faible importance, deux types de hêtraie. Sur sols froids, en Gâtine, on rencontre une hêtraie-chênaie, avec houx et luzule. En terrain calcaire, dans les forêts de Chizé et d'Aulnay, c'est une hêtraie à cornouiller mâle et à belladone, qui se trouve d'ailleurs en situation délicate dans une zone où la pluviométrie ne

dépasse pas 850 mm.

LE RÔLE DE LA FORÊT

Les multiples utilisations du bois

Les multiples utilisations du bois' />

C'est à Bernard Palissy que nous demanderons de nous rappeler le rôle du bois, à une époque où la déforestation a atteint un stade qui inquiète certains esprits. « Que saurais-tu faire sans bois ? feras-tu cuire ton dîner au soleil ? Je te prie, considère un peu si tu trouveras quelqu'un de quelque état que ce soit qui s'en puisse passer.

Regarde qu'il y a peu d'artisans qui ne gagnent leur vie par le moyen du bois. Si tu veux bastir des maisons, il faut du bois tant pour les poutres, solives, que chevrons, pour cuire la chaux pour faire la massonnerie ; s'il est question de faire outils et instruments pour travailler de quelque état que ce soit, il faut du charbon pour les forger. S'il est question de naviguer pour trafiquer en pays étrangers, il faut du bois pour faire les navires ; s'il est question d'avoir des armes de défense, il les faut monter de bois. Il faut du bois pour faire les chariots et charettes ; les mareschaux, serruriers, orfèvres, et tous ceux qui besongnent de charbon, quel état prendront-ils pour se passer de bois ? Bref, s'il est question de faire des moulins, de conroyer des cuirs, de faire les teintures, de faire des tonneaux à mettre du vin et autres choses, il faut nécessairement du bois. »

La construction et les clôtures

La construction et les clôtures' />

Après Palissy, il est inutile d'insister sur l'importance du bois dans la construction traditionnelle. Nous rappellerons cependant qu'au Moyen Âge les maisons de pierre sont assez rares pour être désignées comme telles ; quand elles dominent dans certaines rues, celles-ci sont dites « rues de pierre ». Il subsiste encore ici ou là des maisons à colombage que les propriétaires successifs ont entretenues ou restaurées.

Parmi les édifices disparus, ou conservés en les adaptant à un autre usage, voire restaurés par des propriétaires amoureux des « vieilles pierres », figurent les moulins qui, jusqu'à une époque qui n'est pas très lointaine, sont nombreux et constituent des consommateurs de bois. Des charpentiers, dits amoulangeurs, sont spécialisés dans les charpentes des moulins à vent. Une partie des engrenages de ces moulins est taillée dans des bois durs. Le rouet, roue verticale fixée à l'arbre horizontal mu par les ailes, est en bois. Il est muni de palettes de bois appelées alochons, qui transmettent son mouvement à l'axe vertical de la meule par l'intermédiaire du peloton, dont les dentures, appelées fuseaux, sont aussi en bois. Le frein, qui ralentit le rouet, est en cerisier sauvage, bois lisse et sans noeud. Le chemin dormant, qui couronne la tonnelle - corps cylindrique du moulin -, et le chemin courant, qui constitue la base de la calotte tournante, sont taillés dans le chêne. Le mouvement s'effectue ainsi bois sur bois. Les moulins à eau exigent l'emploi du bois pour les roues à aubes ; certains, même, sont construits entièrement en bois. Leurs écluses sont en totalité ou en partie en bois, de même que les pêcheries qui leur sont annexées. Au début du XIIe siècle, un soldat donne à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers une écluse et une pêcherie sur la Charente, à Saintes, avec le droit de prélever dans sa forêt proche tout le nécessaire pour l'entretien de cette écluse.

A la même époque, la dame de Blanzac donne à Saint-Cybard d'Angoulême, pour l'obédience de Nersac, dans deux

forêts voisines, Â« le nécessaire Â» pour tous les moulins et toutes les écluses de cette obédience. En 1226, le seigneur de Mornac concède aux frères de Notre-Dame de la Garde, en Arvert, un exploit dans la forêt de Salis, pour réparer leurs moulins et pour en construire d'autres s'ils le désirent, et, aussi, pour le chauffage des meuniers. En 1238, l'abbé de Montierneuf de Poitiers et le seigneur de Montreuil-Bonnin conviennent que le premier construira un moulin sur la chaussée de l'étang de Béruges et, pour ce faire, prendra dans le bois Magot Â« toutes choses nécessaires pour édifier, réédifier et refaire ce moulin Â» ; de plus, le meunier aura son chauffage dans le même bois.

Dans les premières années du XIVe siècle, le roi Philippe le Bel confirme aux moines de la même abbaye leur droit d'usage en forêt de Benon, en particulier pour un moulin à vent situé entre Bouhet et Silop, mais exclut du même droit un autre moulin à vent dépendant de leur maison de Puybouhet, près Marsilly.

Jusqu'au XIe siècle inclusivement, nombre de retranchements édifiés en rase campagne pour servir de refuges aux populations ou de repaires à des soldats, sont constitués de buttes artificielles, les Â« mottes Â», entourées de fossés et de palissades et dominées par des tours de guet en bois. Ces ouvrages sont rapidement édifiés et non moins vite détruits. Aussi est-ce Â« pendant le temps de Pâques Â», lors d'un voyage d'un comte d'Angoulême à Rome, qu'un Â« fidèle Â» de ce dernier, Aimeri de Rancon, édifie contre son seigneur un Â« château Â» sur la butte des Landards, dans l'actuelle commune de Chérac.

La construction de tours en pierres ne fait d'ailleurs pas abandonner le bois, qu'on retrouve notamment dans les Â« bailes Â» dressés sur des levées de terre en arrière des fossés, dans les ponts-levis et dans les bretèches. En 1224, vingt-deux charretées de bruyère (sic) sont transportées pour la construction du château de Saint-Maixent. Dans la première moitié du XIIIe siècle, le vicomte de Châtelleraut Aimeri fait Â« clore Â» son hébergement de Bonneuil-Matours d'un grand vallum, avec du merrain prélevé dans la forêt de Moulière. Son successeur, Geoffroy de Lusignan, y ajoute un pont et une bretèche. Pendant la campagne de 1242, les gens du comte de Poitiers refont la clôture du château de Tonny-Boutonne, avec du bois appartenant à un particulier, qui réclame une indemnisation en 1269.

Aux XIe et XIIIe siècles, l'accroissement des échanges économiques provoque l'apparition et la multiplication de halles, dans les villes et les bourgs pourvus de marchés. Ainsi, vers 1260, on fait - ou on refait - en merrain les halles de la Rochelle, qui sont pourvues de degrés en bois. Beaucoup de ponts demeurent pendant très longtemps partiellement ou totalement en bois. Les plus simples consistent en quelques ais juxtaposés, parfois en un assemblage mobile ; ainsi, au Â« pérat d'Angelier Â», à Javrezac, on traverse l'Antenne sur des Â« planches Â» que l'on enlève en cas de crue, à l'exception d'une seule, d'un pied de large, et une nef est alors mise en place Â« au port Â», pour assurer le passage des véhicules. Le plus souvent, ces passerelles sont en effet appelées des planches ; on en rencontre sur les ruisseaux mais aussi sur des cours d'eau plus importants. Souvent, d'ailleurs, ce nom de Â« planches Â» sera conservé alors que des arceaux de pierre auront remplacé les assemblages primitifs.

En 1175, un seigneur de Preuilly concède à l'abbaye de la Merci-Dieu tout le bois et les pierres nécessaires à la reconstruction du pont de la Roche-Posay qui été emporté par une crue. En 1247, on travaille au Â« pont de bois Â» de Saintes, sur la Charente ; il doit s'agir de la partie levante du pont, en avant d'une tour dite de Montrible qui se dresse du côté de la ville, près de la rive gauche du fleuve. En 1259, les enquêteurs du comte de Poitiers constatent que les ponts situés entre l'église de Latillé et le village doivent être entretenus par un soldat, Â« avec le bois du seigneur comte Â».

A la même époque, un bois appelé Â« bois de la motte Saint-Denis Â», situé dans la paroisse de l'Houmée, est réservé à l'entretien du pont de Tonny-Charente. Lorsqu'on procède au démembrement de la châtellenie de Tonny, en 1276, pour constituer des parts égales entre les héritières du dernier seigneur, ce bois est exclu du partage et maintenu dans son affectation.

On utilise aussi largement les branches vives ou mortes, les rameaux et les Â« épines Â» (aubépine et prunellier), pour façonner des palissades autour des cours de maisons, des jardins, des ouches, même des champs. Vers 1100, les moines de la Chaise-Dieu installés à Sainte-Gemme, au milieu de la forêt de Baconnais, protègent ainsi leurs blés des animaux. En 1232 le moine de Montierneuf de Poitiers qui réside à Chiré obtient le droit de prélever dans les bois d'un seigneur le nécessaire pour Â« clore ses blés Â». En 1261, le prieur de Saint-Gérard de la Laigne affirme que son prieuré est, depuis un temps immémorial, en possession d'exploiter le bois mort dans la forêt d'Argenson, pour la clôture du jardin du dit prieuré. En 1405, le prieur de Disail prétend à l'usage dans la forêt de Salis, pour ses clôtures. Un Â« règlement pour la réformation de la forêt de Chizé Â», daté de 1602, maintient le droit de prendre Â« des épines et menus bois Â» « pour les clôtures ».

[lire la suite](#)